

Soins des pieds des équidés pour la traction animale à la ferme

Objectifs

Entretien des pieds de ses animaux de travail; Identifier les problèmes liés aux pieds de son animal et savoir réagir

Enjeux

En 2021, la création du GIEE VITAM, Valorisation des initiatives en traction animale moderne, a été actée, reconnaissant ainsi l'intérêt agro-écologique de cette pratique. Depuis, le groupe, en AB, a acquis des compétences en matière de choix et d'éducation du cheval pour travailler en sécurité, avoir les éléments nécessaires pour effectuer un choix pertinent et adapté des outils, de leurs réglages, mais aussi, d'aménagement des parcelles spécifique à cette pratique. Ce dernier point est très important dans le cadre d'une installation. Elle ressort même comme un point clé car il est difficile de changer de système avant quelques années, une fois lancé (investissements matériels à réaliser dès le début, planification des cultures etc...). La formation, et l'intégration des porteurs de projet dans un groupe, ressort comme un point fort de ce GIEE. A ce stade de pratique, maintenant que les participants sont autonomes ou que l'entraide s'est mise en place aux moments clés pour la partie production, il ressort d'autres besoins clés : - entretenir l'état physique hivernal de ces sportifs équins - et gagner en autonomie pour le soin des pieds car peu de maréchaux acceptent de venir parer des chevaux lourds, ou ne sont pas disponibles à temps pour cet "outil de travail". Cette formation fait suite à de premières journées organisées en 2023 et 2024, où il s'est avéré nécessaire de reproduire régulièrement les gestes avec une personne compétente à proximité.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Module n° 1 - 7h00

Objectifs pédagogiques : Savoir observer les pieds de son cheval; Gérer le quotidien et l'entretien régulier des pieds; Savoir observer les aplombs et les respecter

Contenus :

Matin : Tour de table de présentation si nécessaire (groupe qui se connaît), relevé des questions suites aux pratiques depuis la dernière formation

Rappel des règles de sécurité, de la bonne posture pour le dos etc... Echauffements
Rappels de la tenue du matériel, du pied (avant ou arrière)

Matin et après midi : Pratique par deux autour d'un animal, validation par l'intervenant, et mise en commun en groupe (questionnement, solutions testées, suites à donner...)

Observation en commun de cas spécifiques (ex : soin d'un abcès, évolution depuis les dernières fois et évolution des soins)

--> savoir prendre la décision d'appeler un vétérinaire avant que cela ne soit problématique

Bilan de ces deux journées, tour de table de satisfaction

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Matériel de parage Pratique sur les chevaux

Moyens matériels

Rq : les participants viennent avec leurs animaux

Modalités d'évaluation des acquis

Quizz

Dates, lieux et intervenants

24 sept 2024

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ferme Joyeuse, 6 impasse du Moulin
64190 Angous

Intervenant : Hervé Dengui, ancien maréchal ferrant, accompagnateur de tourisme équestre
Formateur : Marlène Aucante, animatrice technique monogastriques et arboriculture bio au CIVAM BLE, animatrice du GIEE VITAM

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 20/09/2024

Tarifs

Adhérent 0*€

Non adhérent 0*€

Non agricole 120€

* sous réserve d'obtention du fond VIVEA

Plus de renseignements

Marlène Aucante, animatrice technique

CIVAM BLE - 06 27 13 32 34

ble.marlene.aucante@gmail.com

Civam BLE

1215 Izura Azmeko errepeidea

64120

Ostabat / Izura

N° d'organisme de formation :

75640428364

Personne en situation de handicap ou ayant des contraintes : nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation.

Conditions générales de formation :

<https://www.civam.org/ble-paysbasque-bio/actions/recueil-et-partage-dinformations/>

Taux de satisfaction : (base 2023)

95,2%



Modalités d'accès : GPS :

43.53432826413164,

-0.853270494205586

[Conditions générales de formation](#)

[Règlement intérieur](#)